

Pêche maritime durable : bientôt une norme internationale

La pêche durable, c'est quoi ? Un caprice écolo ou une démarche de qualité ? Les labels se multiplient avec chacun leurs critères. L'Association française de normalisation (AFNOR) va définir un cadre commun plus lisible pour le consommateur.

« **Aujourd'hui, aucun label français ou international, même fiable, ne s'appuie sur un ensemble cohérent de critères durables. C'est majoritairement le seul volet environnemental qui est privilégié** », estiment les experts de l'Afnor. En accord avec les préconisations du Conseil économique, social et environnemental, la France souhaite donc élargir le nombre de critères à prendre en compte.

Sous l'égide de l'Afnor, elle pilote l'élaboration d'une norme internationale pour définir un cadre commun à l'ensemble des labels de pêche durable. Norvège, Canada, Malaisie, Île Maurice, Espagne, Thaïlande, États-Unis, sont déjà engagés dans la démarche. Plusieurs organisations professionnelles s'y associent aussi : Citppm (Confédération des industries du traitement des produits des pêches maritimes), FranceAgriMer (Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer), Cnpmem (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins), Snspp (Syndicat national des sauteurs saurisseurs de poisson), From Nord (Organisation de producteurs), Orthongel (Organisation française des producteurs de thon congelé et surgelé).

La future norme ISO 19 565 sera publiée fin 2016. D'application volontaire, elle définira des exigences minimales à respecter pour la certification des produits de la pêche maritime durable. Sous les aspects environnementaux (gestion adaptée de la ressource, minimisation de l'impact sur l'écosystème marin), économiques (optimisation de la rentabilité des entreprises de la filière) et sociaux (amélioration des conditions de travail et de sécurité).

Des exigences seront également définies sur la traçabilité, l'étiquetage des produits, l'organisation des contrôles et de la démarche de certification associée.

Qu'est-ce qu'une norme ?

Une norme est un document de référence publié par l'Afnor, élaboré à la demande et avec le concours actifs des parties intéressées, fédérées de manière représentative (industriels, consommateurs, associations, syndicats, collectivités locales...). Co-construite de manière itérative, une norme fournit des principes et des exigences pour une activité ou ses résultats. 33 399 normes volontaires étaient disponibles à fin 2013, dont 1 % rendues obligatoires par la réglementation. Les normes volontaires vivent : elles sont revues systématiquement et à minima tous les cinq ans. Les utilisateurs décident leur maintien, leur mise à jour ou leur annulation. 2 194 nouvelles normes ont été publiées en 2013 (88 % d'origine européenne ou internationale), dont 1 250 mises à jour. 1 936 ont été supprimées.

Qu'est-ce que l'Afnor

L'association Afnor et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions

fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance. Les missions d'intérêt général sont assurées par l'association dans le cadre d'un décret qui lui confère l'animation et la coordination du système français de normalisation, la représentation des intérêts français dans les instances européennes et internationales de normalisation, l'élaboration et la diffusion des normes. Ses filiales - formation, évaluation et certification, réseau international - quant à elles, exercent des activités de marché dans un environnement concurrentiel et en respectent strictement les règles. La direction générale du Groupe est assurée par Olivier Peyrat.

Source : <http://www.entreprises.ouest-france.fr/node/146450> (22/05/2014)